

Les premières réponses à Parcoursup le 15 mai à 19H00 (ministère)

Paris, 9 mai 2019 (AFP) -

C'est mercredi 15 mai à 19H00 que les quelque 898.000 inscrits sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup prendront connaissance des premières réponses à leurs vœux: acceptés dans la formation de leur choix, en liste d'attente, ou refusés (uniquement pour les filières sélectives).

Parcoursup, qui avait essuyé son baptême du feu l'an dernier en succédant à APB, a connu quelques changements cette année même si les grandes lignes ont peu bougé.

Les candidats recevront les réponses des universités (pour les licences et les IUT), des lycées (BTS et classes prépa) et des écoles au fil de l'eau, jusqu'au 19 juillet, a détaillé le ministère de l'Enseignement supérieur lors d'un point presse jeudi.

Les inscrits sur la plateforme (640.000 lycéens de Terminale, 133.000 étudiants en réorientation et 125.000 autres candidats dont 110.000 en reprise d'études) pourront se connecter à 19H00 pour découvrir les premières réponses à leurs vœux.

Comme l'an dernier, la plateforme sera réactualisée une fois par jour (vers 07H00 du matin, avant la journée de classe) et suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat afin de ne pas perturber les candidats.

Le calendrier a été resserré et les délais de réponse raccourcis afin de libérer plus rapidement, pour les candidats en attente, des places refusées.

Du 15 au 19 mai, les jeunes auront cinq jours pour accepter, refuser ou placer "en attente" la ou les propositions reçues, un délai ramené à trois jours à partir du 20 mai, a rappelé le ministère. Des délais suspendus pendant les épreuves écrites du bac.

Outre le calendrier resserré, la principale nouveauté, qui vise à mieux informer le candidat, est l'affichage du rang du dernier admis l'an dernier. Sauf pour les IUT, les BTS et les écoles de commerce et d'ingénieur post-bac.

Le candidat toujours en liste d'attente après les épreuves écrites du bac pourra, s'il le souhaite, hiérarchiser un ou plusieurs vœux grâce à une option "répondeur automatique". Un dispositif pour ceux qui ne veulent pas se connecter tous les jours à la plateforme: si le candidat reçoit une réponse positive à son premier vœu, cette proposition sera acceptée automatiquement.

Ceux qui ont accepté de manière définitive une proposition d'ici le 15 juillet doivent s'inscrire dans l'établissement avant le 19 juillet afin de remettre au plus vite dans le système les places finalement non prises. Pour les autres, les inscriptions doivent s'effectuer avant le 27 août. L'an dernier, les inscriptions clôturaient fin septembre, trop tard pour que les places vacantes puissent profiter à quiconque.

fmp/ito/epe/asm

Afp le 09 mai 19 à 18 15.